Nations Unies E/HLPF/2025/2

Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2025
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
New York, 14-18 et 21-23 juillet 2025
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*
Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté

Documents de synthèse sur le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable présentés par les grands groupes et autres parties prenantes**

Note du Secrétariat

Le présent document est une compilation des résumés des documents de position sur le thème de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté », présentés par les différents grands groupes et autres parties prenantes concernées qui ont créé et gèrent de façon autonome des mécanismes de coordination effective de la participation au forum, en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Le texte intégral des documents de synthèse peut être consulté sur le site Web du forum, à l'adresse suivante : hlpf.un.org/2025.

* E/HLPF/2025/1.

** Le présent document est une compilation des résumés des documents thématiques présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable par les grands groupes et autres parties prenantes et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies.

25-06960 (F) 150525 290525

Merci de recycler

I. Femmes

« Le plus souvent, les gens abandonnent le pouvoir qu'ils ont du simple fait qu'ils en ignorent l'existence. » – Alice Walker

1. Le moment est venu de défendre farouchement le droit de façonner les réalités vécues. Cinq ans seulement avant l'échéance fixée, la communauté internationale se trouve au bord du précipice, constatant et subissant un recul généralisé des droits, une baisse des budgets consacrés à l'aide, l'érosion des engagements multilatéraux, des violations flagrantes du droit international commises en toute impunité et une intensification des crises systémiques. Les droits, les vies, les corps, la planète et la vision du monde pour laquelle la communauté internationale s'est battue sont la cible d'attaques sans précédent, qui touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles, les personnes représentant la diversité des identités de genre et les communautés marginalisées.

2. Le grand groupe des femmes revendique une vision féministe audacieuse pour 2030, rejetant le patriarcat, le racisme, le colonialisme, le capitalisme et le militarisme en tant que problèmes structuraux, et embrassant en lieu et place la solidarité, la justice, les soins, la régénération écologique et la libération collective.

3. Le grand groupe des femmes dénonce la militarisation dans le monde entier et le volume excessif des dépenses militaires au détriment de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut de toute urgence que les sommes allouées à la guerre soient fléchées vers des infrastructures essentielles aux sociétés, notamment des systèmes de santé publique tenant compte de la dimension de genre et intégrant des services complets de santé sexuelle et procréative, une éducation complète à la sexualité et l'accès à des avortements sûrs, et ayant pour points cardinaux le droit de disposer de son corps et les droits humains, conformément à l'objectif n° 3.

4. Dans un contexte mondial de plus en plus hostile, le grand groupe des femmes refuse de reculer sur l'objectif n° 5. L'égalité des genres n'est pas une considération accessoire, mais une condition *sine qua non* à la réalisation des objectifs de développement durable. L'action féministe, les groupes de défense des droits humains et les mouvements citoyens sont les piliers de la transformation radicale. Le grand groupe des femmes forme le rêve et la revendication d'une reconnaissance totale et d'un soutien indéfectible. Les pays doivent résister activement aux forces antigenre et protéger sans équivoque les mouvements féministes et LGBTQI+ grâce à un financement souple sur le long terme, d'un montant important, et à des mécanismes de protection solides.

5. Pour atteindre l'objectif n° 8, l'engagement en faveur de la justice économique doit remplacer les systèmes néolibéraux et patriarcaux qui exploitent la main-d'œuvre, extraient les ressources et exacerbent les inégalités. Il est essentiel, afin de faire advenir des sociétés durables, de mettre en place des modèles économiques féministes décoloniaux qui donnent la priorité aux économies des services à la personne, aux protections sociales universelles, aux salaires équitables et à la dignité, ainsi qu'aux droits du travail, et qui érigent les soins en droit humain.

6. Pour parvenir à la justice océanique et environnementale envisagée dans l'objectif n° 14, il faut démanteler les systèmes d'oppression responsables de l'effondrement écologique. Le grand groupe des femmes demande au Nord mondial un financement de l'action climatique axé sur la réparation et tenant compte des questions de genre, la reconnaissance de la souveraineté autochtone et le rejet des solutions factices ou préjudiciables. Le véritable environnementalisme féministe s'articule autour du savoir des communautés autochtones et locales et de leur

dynamisme mobilisateur afin de protéger et de régénérer durablement les écosystèmes marins.

7. Pour réaliser l'objectif n° 17, il faut opérer une refonte radicale du multilatéralisme afin de garantir des partenariats mondiaux équitables, fondés sur la solidarité, les principes féministes et la responsabilité démocratique. Le grand groupe des femmes conteste la gouvernance excluante, la mainmise des entreprises et les tactiques coercitives qui anéantissent toute participation de la société civile indépendante. La force mobilisatrice et transformatrice du féminisme et la participation véritable des voix historiquement réduites au silence doivent être au cœur de la revitalisation des forums multilatéraux.

8. Le grand groupe des femmes appelle les gouvernements et les institutions mondiales à faire preuve de courage politique, à protéger et à diffuser les visions féministes, à défendre les droits humains et à mettre en œuvre le Programme 2030 sans tergiverser. L'avenir commun dépend de votre courage. Plus particulièrement, les gouvernements et institutions mondiales devraient :

a) Décréter un cessez-le-feu immédiat et permanent dans les conflits mondiaux en cours ;

b) Remédier aux inégalités causées par la discrimination, les flux financiers illicites et les accords commerciaux déloyaux, les diverses formes de censure, la récupération politique et la mainmise des sociétés, la stigmatisation et la marginalisation ;

c) Affirmer le droit au développement, en reconnaissant l'universalité, l'indivisibilité, la complémentarité, l'interdépendance de tous les droits humains ;

d) Reconnaître la protection sociale universelle comme une condition préalable au développement social, en adoptant des politiques de protection sociale qui permettent de briser le cercle de la pauvreté ;

e) Développer des cadres politiques et normatifs afin de défendre et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales de tous les jeunes, y compris les jeunes LGBTQIA+ et les personnes à l'orientation ou à l'identité sexuelle différente ;

f) Réformer l'architecture financière internationale, notamment en répudiant les dettes illégitimes, en établissant des mécanismes de financement qui soutiennent directement les organisations communautaires et locales et en garantissant la représentation des jeunes au sein des conseils d'administration des banques multilatérales de développement ;

g) Intégrer la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation et de réponse aux changements climatiques et investir dans la préparation et les dispositions relatives aux pertes et dommages ;

h) Mettre en place des filières permettant aux enfants et aux jeunes en situation de déplacement d'accéder à une éducation de qualité, ainsi que des mécanismes garantissant des moyens de subsistance durables ;

i) Promouvoir des stratégies de réduction des risques de catastrophes qui tiennent compte des questions de genre afin de créer des communautés résilientes, notamment par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de mesures de relèvement pour la réduction des risques de catastrophe qui donnent la priorité à l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés et répondent à leurs besoins spécifiques ;

j) Reconnaître les services à la personne comme un secteur vital de l'économie, en développant les infrastructures de soins et en adoptant des politiques

de soins tenant compte de la dimension de genre afin de promouvoir l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes et des jeunes filles ;

k) Mettre en œuvre des politiques d'emploi audacieuses et centrées sur les jeunes, qui font la transition entre le milieu éducatif et le monde du travail en intégrant dans l'enseignement formel la formation technique, les compétences numériques et l'apprentissage. Prendre des mesures pour lever les obstacles auxquels se heurtent les jeunes et les jeunes femmes déplacés grâce à des protections juridiques au travail, à l'égalité de rémunération et à des programmes de formation inclusifs ;

l) Intégrer une éducation à l'énergie durable complète et adaptée à l'âge dans les systèmes d'enseignement formel et non formel afin de donner aux jeunes les moyens de mener à bien des transitions énergétiques justes et durables ;

m) Réaffirmer les synergies entre les Conventions de Rio pour s'attaquer à la triple crise planétaire et s'atteler aux questions cruciales qui menacent le bien-être des populations et de la planète, notamment en défendant des droits fonciers équitables ;

n) Concevoir et mobiliser une stratégie coordonnée sur la salubrité de l'environnement des enfants dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en convoquant un forum multipartite des Nations Unies sur la salubrité de l'environnement des enfants et en lançant une décennie d'action internationale ;

o) Intégrer des mesures de consommation et de production durables à tous les niveaux – de l'échelle mondiale à l'échelle nationale – afin de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement. Il s'agit notamment de donner aux jeunes les moyens d'adopter des modes de vie sains et durables ;

p) Protéger les droits des jeunes marginalisés, y compris les jeunes issus de communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, et veiller à ce qu'ils bénéficient de possibilités d'éducation, d'un travail décent et de la croissance économique ;

q) Renforcer et respecter les modalités de participation fondées sur les droits qui garantissent des espaces protégés aux groupes sociaux qui en ont le plus besoin, en s'inspirant des modalités décrites dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale.

II. Organisations non gouvernementales

9. La mise en œuvre du Programme 2030 impose un partage des responsabilités, une coopération internationale et une action collective. Cependant, la montée du nationalisme, les tensions géopolitiques et la fragilité du multilatéralisme ont miné l'esprit de collaboration et le droit international, entravant ainsi les efforts déployés pour relever les défis urgents que sont la pauvreté, les inégalités, les conflits et la triple crise planétaire. Les progrès réguliers ne suffisent plus ; il faut désormais engager une action audacieuse et globale pour protéger la nature et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, même si les financements sont limités. Tous les pays et les parties prenantes doivent être mus par un esprit de citoyenneté mondiale pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

10. Dans les cinq ans qui nous séparent de l'échéance du Programme 2030, le grand groupe des organisations non gouvernementales exhorte les États Membres et les parties prenantes à intensifier leurs efforts et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. En partenariat, le grand groupe des organisations non gouvernementales présente les recommandations suivantes pour chaque objectif examiné lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2025 :

a) Objectif nº 3 : adopter une approche « Une seule santé » qui soit juste sur le plan environnemental et social et qui reconnaisse l'interdépendance du bien-être des êtres humains, des animaux, des plantes et de la planète. Donner la priorité à la prévention primaire, promouvoir la santé de la mère et de l'enfant, assurer des environnements propices à leur épanouissement, promouvoir des régimes alimentaires sains à base de plantes, investir dans les systèmes de santé animale et fournir des soins de santé complets à toutes et tous, y compris aux groupes marginalisés ;

b) Objectif nº 5 : les femmes et les filles subissent toujours des discriminations et des violences et n'ont qu'un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et aux débouchés économiques. Pour remédier à tout cela, il faut engager une réforme politique au long cours, accroître le financement et prendre des initiatives axées sur le genre qui tiennent compte de l'intersectionnalité et des besoins des groupes marginalisés ;

c) Objectif nº 8 : les inégalités économiques persistent. Les États Membres, y compris les entreprises et les entités non commerciales, doivent veiller à ce que tous les travailleurs, en particulier ceux des secteurs informels, aient accès à des salaires équitables, à une protection sociale et à des conditions de travail sûres, au service d'une croissance économique inclusive et durable ;

d) Objectif nº 14 : Renforcer la coopération internationale et les mesures d'exécution afin de préserver et de garantir des environnements marins durables et résilients et de protéger la faune et la flore aquatiques. Combler les lacunes en matière de recherche, mettre en commun les données, lutter contre les captures accessoires, soutenir les normes de santé et de bien-être des animaux dans l'aquaculture et la pêche et porter à 30 % la surface couverte par les aires marines protégées d'ici à 2030 ;

e) Objectif nº 17 : Il est essentiel de revitaliser les partenariats pour accélérer le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, par un effort mondial unifié et multidimensionnel et un développement universel, conformément aux responsabilités communes mais différenciées.

11. Le grand groupe des organisations non gouvernementales exhorte les États Membres à réaffirmer leur engagement envers le Programme 2030 à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, en maintenant les objectifs au cœur de la coopération, des décisions politiques et du financement. Si ces engagements ne sont pas tenus, cela aura des conséquences d'une portée considérable, toutes liées entre elles, qui affecteront les générations à venir. En outre, si la société civile n'est pas soutenue comme il faut, les services en pâtissent, l'innovation est atrophiée et le Programme 2030 est mis en péril. Aussi, le grand groupe des organisations non gouvernementales demande ce qui suit :

a) Garantir une participation pleine et entière de la société civile ;

b) Tenir les engagements concrets de financement intégral des objectifs ;

c) Réaffirmer et renforcer le multilatéralisme ;

d) S'engager à véritablement opérer une réforme équitable des institutions multilatérales ;

e) S'attaquer aux inégalités structurelles et systémiques.

III. Autorités locales

12. Les autorités locales et régionales sont essentielles pour garantir un accès équitable aux services publics et au développement durable. Leur proximité avec les

communautés favorise les politiques de transformation, garantissant un accès universel aux services tout en remédiant aux difficultés socioéconomiques et environnementales. Leur rôle va au-delà de l'administration et consiste à élaborer des politiques qui favorisent le bien-être, la prospérité, la durabilité et la mobilisation réelle des jeunes et des groupes marginalisés.

13. Une gouvernance inclusive et une collaboration à plusieurs niveaux sont essentielles pour accélérer les progrès. Les autorités locales et régionales établissent des partenariats qui renforcent les services publics, restaurent la confiance et favorisent la participation démocratique. Pour progresser dans la réalisation des objectifs, il faut des approches localisées et intégrées, fondées sur le plan local de sauvetage des objectifs de développement durable, Cités et gouvernements locaux unis, et ancrées dans des cadres politiques inclusifs qui associent les jeunes en tant que parties prenantes actives.

14. La réduction des inégalités requiert des politiques centrées sur les services à la personne afin de consolider le contrat social. À l'approche du Sommet mondial pour le développement social, les autorités locales et régionales sont essentielles pour donner suite à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme 2030, favoriser l'égalité des droits et le développement économique inclusif, et ne laisser personne de côté. Leur leadership est essentiel pour lutter contre les disparités et garantir des perspectives aux jeunes générations ainsi qu'une justice intergénérationnelle.

15. La santé, le bien-être et la durabilité sont interdépendants. Un accès équitable aux services, des environnements sûrs et une planification urbaine et territoriale résiliente favorisent le développement à long terme. Le partage des connaissances et les politiques fondées sur des données probantes sont essentiels pour relever les défis mondiaux et bâtir des communautés résilientes et inclusives.

16. L'égalité des genres est fondamentale pour faire advenir des communautés inclusives. En cette année d'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les autorités locales et régionales et le Mouvement féministe municipal défendent le leadership, la participation à la vie politique et l'autonomisation économique des femmes, en s'attaquant aux inégalités systémiques et en favorisant l'émergence de sociétés équilibrées. Garantir la participation des jeunes femmes et des filles à la prise de décision est une condition essentielle pour renforcer la démocratie, la paix et la justice.

17. Une transition juste nécessite une prise en mains forte au niveau local. Les autorités locales et régionales jouent un rôle central dans la promotion du travail décent, de politiques d'emploi inclusives et de modèles économiques qui accordent la priorité aux protections sociales. Le renforcement de la gouvernance, du dialogue social et des politiques économiques locales peut permettre de lutter contre les inégalités et de promouvoir l'emploi équitable. Il est essentiel d'investir dans l'emploi des jeunes, dans des stratégies de travail inclusives et dans le développement des compétences pour disposer d'une main-d'œuvre tournée vers l'avenir.

18. Les autorités locales et régionales sont des acteurs clés de l'action en faveur de l'océan et sont à l'origine de solutions durables. Le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux, de la collaboration intersectorielle, de la science et des finances garantit une action équitable en matière de protection du milieu marin, de biodiversité et d'adaptation au climat, tout en favorisant l'essor d'économies aquatiques durables.

19. Il est essentiel de gouverner en partenariat pour accélérer la réalisation du Programme 2030 durant la dernière ligne droite. Dans le Pacte pour l'avenir, les autorités locales et régionales sont mentionnées comme des partenaires dans l'accélération de la réalisation des objectifs ; il est dès lors essentiel de les reconnaître

en tant qu'acteurs politiques, notamment en renforçant leur participation aux processus intergouvernementaux. Il est primordial de compter avec un multilatéralisme en réseau, inclusif, favorisant la coopération décentralisée afin de restaurer la confiance, de renforcer la résilience et d'articuler une vision commune pour l'avenir.

20. La consolidation des mécanismes de gouvernance renforce l'intégration des examens locaux volontaires et des examens infranationaux volontaires dans les examens nationaux volontaires. L'investissement dans la collaboration scientifique, l'innovation financière et l'instauration d'un climat de confiance renforce les efforts déployés au niveau local pour relever les défis environnementaux et sociaux. L'intégration des examens locaux volontaires et des examens infranationaux volontaires dans la planification nationale permet d'agréger ces efforts aux progrès plus larges.

IV. Travailleurs et syndicats

21. Les préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025 se tiennent au milieu d'une conjonction de crises, qui non seulement creusent le déficit de financement du développement durable et érodent la démocratie dans le monde entier, mais menacent également l'essence même d'un multilatéralisme fondé sur les droits humains et la solidarité.

22. Le mouvement syndical mondial exhorte les États Membres de l'ONU à saisir l'occasion qu'offre le forum politique de haut niveau pour le développement durable de répondre à l'appel des travailleurs en faveur d'un nouveau contrat social[1] et de ses six revendications clés : a) la création d'emplois décents et respectueux du climat avec des transitions justes ; b) des droits pour tous les travailleurs ; c) des salaires minimums vitaux et la parité salariale ; d) la protection sociale universelle ; e) l'égalité ; f) l'inclusion.

23. Les principales revendications liées aux objectifs de développement durable qui seront examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 sont les suivantes :

a) **Objectif n° 3** :

i) Garantir l'accès universel à des soins de santé publics de qualité ;

ii) Accroître l'investissement public dans la création d'emplois décents dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne ;

iii) Adhérer aux Conventions n° 155 et 187 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui érigent en droits fondamentaux des milieux de travail décents, sûrs et salubres ;

iv) Accroître les investissements publics dans la recherche clinique et promouvoir le contrôle public sur les médicaments et les traitements essentiels ;

v) Reconnaître que les soins non rémunérés sont un droit humain et un bien public essentiel au bien-être économique et social.

b) **Objectif n° 5** :

i) Promouvoir l'égalité des genres en tant que composante essentielle de la justice sociale, de la démocratie et de la paix ;

[1] Confédération syndicale internationale, cinquième Congrès mondial, déclaration finale, novembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : www.ituc-csi.org/IMG/pdf/5co-final-statement-fr.pdf.

ii) Défendre les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT pour toutes les femmes ;

iii) Mettre en place des systèmes de protection sociale universels qui tiennent compte des questions de genre ;

iv) Promouvoir le travail décent pour les femmes, notamment en investissant dans des systèmes de soins globaux ;

v) Mettre en œuvre des politiques de rémunération égale pour un travail d'égale valeur ;

vi) Ratifier et appliquer dans les faits la Convention n° 190 de l'OIT afin d'éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le genre.

c) **Objectif nº 8** :

i) Investir dans la création d'emplois décents et respectueux du climat par la voie du dialogue social ;

ii) Régulariser au moins 1 milliard de travailleurs du secteur informel d'ici à 2030 ;

iii) Mettre en place des salaires minimums vitaux légaux, ainsi qu'un dialogue social et la négociation collective ;

iv) Investir dans des programmes de requalification et d'amélioration des compétences afin de préparer les travailleurs à une transition numérique et climatique juste ;

v) Mettre fin à toutes les formes d'exploitation et d'abus sur le lieu de travail ;

vi) Soutenir le processus de normalisation tripartite de l'OIT pour protéger les droits des travailleurs dans l'économie des plateformes.

d) **Objectif nº 14** :

i) Investir dans des emplois respectueux du climat, avec des salaires équitables, une protection sociale et une formalisation dans le tourisme, la pêche et les secteurs connexes ;

ii) Renforcer le dialogue social et promouvoir une transition équitable dans le secteur de la pêche.

e) **Objectif nº 17** :

i) Renforcer le rôle du dialogue social comme moyen de stimuler la mise en œuvre des objectifs ;

ii) Soutenir une réforme structurelle de l'architecture financière internationale lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ;

iii) Investir dans des données de haute qualité sur lesquelles fonder des décisions politiques efficaces.

V. Entreprises et industrie

24. Au cours des cinq prochaines années, le grand groupe des entreprises et de l'industrie qui comprend des grandes sociétés, des organisations professionnelles, des groupements d'employeurs, des petites et moyennes entreprises et des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans plus de 150 pays, relèvera

de nouveaux défis et s'adaptera aux questions émergentes, aux changements politiques et technologiques, ainsi qu'aux pressions sociales et environnementales.

25. Le grand groupe des entreprises et de l'industrie continue d'apporter des solutions en faveur du développement durable, de la croissance économique inclusive et de la coopération multilatérale au service du Programme 2030 et des objectifs, et est prêt à faire sa part pour concrétiser le Pacte pour l'avenir.

26. La participation du grand groupe des entreprises et de l'industrie est essentielle pour définir, améliorer et mettre en œuvre les décisions et les politiques internationales et pour en évaluer l'efficacité et l'impact. Les outils commerciaux, les méthodes de gestion, l'expertise et la mise à l'échelle sont plus importants que jamais pour l'Organisation, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales.

27. Bien que tous les objectifs soient importants, le grand groupe des entreprises et de l'industrie encourage à prêter attention aux objectifs à effet multiplicateur, tels que l'objectif 8 (croissance économique et travail décent), qui catalysent le développement, les bénéfices circulaires, l'innovation et l'investissement.

28. Il est urgent d'établir ou d'étendre des environnements réglementaires et politiques permettant de favoriser la stabilité économique, d'encourager l'investissement et de faciliter l'innovation. Des réglementations et des règles commerciales claires, prévisibles et scientifiquement fondées atténuent l'incertitude et facilitent les affaires.

29. La collaboration public-privé est essentielle à cet égard – les gouvernements doivent travailler en étroite collaboration avec les entreprises pour développer les infrastructures critiques et rationaliser les réglementations. À cet égard, il est essentiel de donner un nouvel élan aux partenariats public-privé par l'intermédiaire de l'ONU et en collaboration avec celle-ci. Il faut davantage se pencher sur les partenariats public-privé dans des forums tels que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le deuxième Sommet mondial pour le développement social.

30. Les principaux messages du grand groupe des entreprises et de l'industrie pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025 afin de redynamiser l'action en faveur du Programme 2030 sont les suivants :

a) Favoriser une réglementation et une mise en œuvre judicieuses ;

i) Politiques économiques et réglementaires stables : donner la priorité à des lois claires, prévisibles et fondées sur des données scientifiques, ainsi qu'à des réglementations commerciales fondées sur des règles ;

ii) Collaboration public-privé : établir des partenariats avec les entreprises pour développer l'infrastructure et permettre l'innovation ainsi que sa diffusion ;

iii) Financement et investissement : les prêts à faible taux d'intérêt, les investissements à impact et les mesures d'incitation prises par les pouvoirs publics permettront de développer des opérations durables ;

b) Une infrastructure à dimension humaine : les éléments « doux » sont essentiels, notamment l'éducation, la santé, le numérique et le renforcement des capacités ;

i) Éducation et formation inclusives : les objectifs dépendent de la solidité des systèmes éducatifs, des programmes d'apprentissage et de perfectionnement, y compris pour les femmes et les jeunes filles ;

ii) Préparation numérique et technologique : il faut investir dans les compétences numériques, l'intelligence artificielle et l'accès à l'énergie et à Internet ;

c) Une croissance durable et inclusive pour une prospérité partagée ;

i) Soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups : simplifier l'inscription au registre du commerce, l'accès aux marchés et le soutien financier aux petites et moyennes entreprises ;

ii) Diversité et inclusion : stimuler la participation économique des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ;

d) Innovation et approches prospectives ;

i) Transformation numérique : les secteurs public et privé devraient investir dans l'intelligence artificielle et d'autres technologies nouvelles et prometteuses au service du développement durable ;

ii) Modèles d'entreprise résilients : il faut s'adapter aux changements climatiques, aux mutations économiques et aux futures tendances du travail en vue de parvenir à une stabilité à long terme.

31. L'ONU devrait renforcer les liens avec le grand groupe des entreprises et de l'industrie. À l'horizon 2030, les entreprises jouent un rôle pivot dans la mobilisation des ressources, le déploiement de technologies innovantes et l'instauration de la confiance grâce à la transparence et à l'impact.

VI. Groupes de volontaires

A. Promouvoir, par le volontariat, des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté

32. Alors que le développement durable subit d'importants revers en raison des conflits armés, des inégalités et des changements climatiques, les plus d'un milliard de volontaires à travers le monde continuent d'apporter une contribution importante à la seule voie à suivre pour sauver la planète : accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation de chacun des objectifs.

33. Les groupes de volontaires appellent les États Membres à coopérer stratégiquement et régulièrement avec les volontaires par les moyens suivants :

a) Rassembler et amplifier les voix des citoyens et des volontaires dans les moments et les espaces clés pour qu'ils participent pleinement aux mécanismes et aux processus de prise de décision critiques ;

b) Soutenir les partenariats volontaires-État et les dépenses liées au service volontaire dans les budgets gouvernementaux ;

c) Faciliter l'échange permanent de meilleures pratiques, d'enseignements et d'efforts conjoints avec des volontaires du monde entier.

B. Recommandations

1. Stratégies nationales

a) Plaider la cause du volontariat et l'intégrer dans les politiques et les stratégies nationales de développement et dans leurs examens nationaux volontaires afin de créer un environnement plus favorable au volontariat ;

b) Envisager des partenariats et des collaborations au niveau national et mondial afin de démultiplier les efforts visant à soutenir et promouvoir le volontariat ;

c) Former des coalitions et des réseaux pour l'apprentissage et l'action partagée sur le développement et la création d'un environnement favorable au volontariat ;

d) Adopter la Global Volunteering Standard (norme mondiale du volontariat) qui, associée à des politiques publiques favorables, renforce la qualité du volontariat.

2. Diversité inclusive

a) S'inspirer des expériences qu'ils ont acquises en matière de promotion du volontariat auprès des jeunes et élargir ces possibilités à tous les groupes démographiques, notamment par des possibilités virtuelles et hybrides ;

b) Reconnaître et soutenir les systèmes de volontariat communautaires et les bénévoles informels et travailler avec eux, en les impliquant en tant que partenaires égaux dans l'espace du volontariat ;

c) Éliminer les obstacles au volontariat rencontrés par les groupes marginalisés, en veillant à ce que tous les bénévoles soient valorisés et soutenus en tant que partenaires du changement social ;

d) Éliminer les disparités et les inégalités de volontariat liées au genre, en reconnaissant que la charge disproportionnée des soins incombe aux femmes dans le monde entier ;

e) Promouvoir et soutenir les centres régionaux de ressources pour les volontaires afin d'offrir une participation diversifiée et un soutien en matière de plaidoyer.

3. Appréciation des résultats

a) Investir dans la technologie, les données et la recherche sur l'ampleur du travail volontaire effectué au service des objectifs de développement durable en accélérant la mesure de l'ampleur du phénomène ;

b) Appuyer davantage la collecte de données et de statistiques sur le travail volontaire et les contributions économiques et sociales des volontaires pendant leurs projets, ainsi qu'après, en ce qui concerne l'impact à long terme ;

c) Appuyer un plus large éventail de pratiques de volontariat de haute qualité et factuelles, le partage des connaissances et le renforcement des moyens visant à supprimer les obstacles au volontariat pour les groupes marginalisés.

d) Accepter les données générées par les citoyens pour éclairer les processus d'examen et les plans nationaux relatifs aux objectifs de développement durable.

34. Selon le principe « Ne laisser personne de côté », les personnes, y compris les volontaires, doivent être prioritaires dans les prises de décisions internationales et nationales. Les groupes de volontaires encouragent les personnes au pouvoir, ainsi que toutes les parties prenantes, à donner la priorité au bien-être de toutes les personnes plutôt qu'aux intérêts personnels et à l'égo. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra bâtir un monde plus pacifique et plus juste pour toutes et tous.

VII. Grand groupe de la communauté scientifique et technique

35. L'avenir de la collaboration scientifique mondiale est menacé, ce qui compromet la réalisation des objectifs. Les tensions géopolitiques, la financiarisation de la recherche et les restrictions croissantes de la liberté scientifique sapent la coopération internationale à un moment où l'action collective est essentielle. Pour préserver la science et le génie en leur qualité de biens publics mondiaux, les États et les bailleurs de fonds doivent renforcer les écosystèmes de la science, de la technologie et de l'innovation et protéger le droit de participer à la science et d'en bénéficier[2].

36. Face à cette multitude de défis, la science et le génie doivent être utilisés comme des outils de paix et de coopération. La gouvernance de l'océan, où se croisent la dégradation de l'environnement et la concurrence pour les ressources, en est un exemple représentatif. Une approche de gestion collective intégrant des stratégies de résilience peut transformer des conflits potentiels en coopération durable. La science et le génie doivent jouer un rôle pivot dans les efforts de consolidation de la paix, de la gouvernance technologique à la gestion de l'environnement.

37. Les technologies émergentes, y compris la technologie numérique et la biotechnologie, peuvent accélérer le développement durable lorsqu'elles sont gérées de manière responsable. L'intelligence artificielle, notamment, est en train de remodeler les systèmes scientifiques[3] et la prise de décision, et porte en elle la capacité de faire progresser les 17 objectifs. Toutefois, son utilisation doit être guidée par des politiques qui respectent les principes éthiques, la transparence et les droits humains, afin d'éviter d'exacerber les inégalités et de porter atteinte à l'intégrité scientifique. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan pour faire naître une gouvernance mondiale qui garantisse que ces technologies soient mises au service du bien commun.

38. L'insuffisance des engagements financiers et politiques freine les progrès malgré les percées scientifiques. La science, le génie, la technologie et l'innovation restent des ressorts essentiels de la réalisation des objectifs, les avancées dans des domaines tels que la santé publique ou la résilience climatique apportant des solutions aux objectifs 3, 5, 8, 14 et 17. Au cours de la dernière décennie, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable a présenté des exemples réussis de coopération scientifique au service du développement durable. Toutefois, les mécanismes permettant d'intensifier ces efforts, tels que le Mécanisme de facilitation des technologies, restent sous-financés.

39. Une approche transdisciplinaire de la science et du génie, axée sur la réalisation d'objectifs précis, est essentielle pour accélérer le développement durable. Les projets pilotes du Conseil international des sciences, dénommés Missions scientifiques pour la durabilité[4], montrent comment une science coconçue et axée sur les solutions peut avoir un impact réel sur le climat, la biodiversité et l'équité sociale. Toutefois, pour y parvenir, il faut que le financement de la recherche passe de modèles à court terme à des investissements axés sur les problèmes, conformément aux priorités mondiales en matière de durabilité.

40. La diversité au sein du leadership renforce la crédibilité et l'impact des solutions fondées sur la science. La sous-représentation persistante des femmes et d'autres groupes marginalisés dans les organisations et les forums scientifiques, notamment

[2] Voir https://council.science/our-work/right-to-science/.
[3] Voir https://council.science/publications/ai-science-systems/.
[4] Voir https://fr.council.science/pilot-missions/.

en ce qui concerne la représentation, la participation et le leadership équitables[5], affaiblit le système scientifique mondial, limitant la recherche et l'innovation.

41. Pour que la science puisse effectivement infléchir la politique, il faut qu'il y ait une confiance placée dans le savoir scientifique. Cependant, ce savoir se heurte de plus en plus à la polarisation politique, à la mésinformation et à la désinformation. Lorsque la confiance est compromise, la capacité d'action coordonnée au niveau mondial diminue. En tant que langage universel de coopération, la science fondée sur des preuves, l'observation et l'examen par les pairs doit être diffusée avec transparence. Le renforcement continu des interfaces science-politique peut garantir que la science reste un outil fiable au service de la politique[6].

VIII. Vieillissement

42. Pour que le thème choisi pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025 ait un sens, aucune personne âgée ne peut être laissée de côté. Il est temps de mettre à profit les ressources, les contributions et les talents des personnes âgées tout en garantissant leurs droits et leurs besoins fondamentaux.

43. **Objectif nº 3** : la prévention et le traitement des maladies non transmissibles à tous les âges sont nécessaires pour garantir aux femmes âgées une longévité saine, ainsi qu'une prise en charge après la ménopause. Un mauvais matériel de cuisine, des pratiques agricoles inadaptées et un transport de l'eau non optimal peuvent être à l'origine de la mauvaise santé des femmes âgées qui vivent et travaillent dans des communautés rurales ou marginalisées. À tout âge, les vaccins sont essentiels pour préserver la santé. Les stratégies liées à d'autres objectifs (objectifs 1, 5, 6 et 8) améliorent les chances de succès.

44. **Objectif nº 5** : près de 27 % des femmes ont aujourd'hui plus de 50 ans. Les effets cumulés de la discrimination fondée sur le genre au cours de la vie peuvent provoquer, chez les femmes âgées, pauvreté, mauvaise santé, handicap, violences et exclusion. La plupart des femmes âgées n'ont pas d'assurance maladie ni de pension en raison d'une participation plus faible au marché du travail et des carrières interrompues, des soins non rémunérés, du travail à temps partiel, précaire et informel, et de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. En vue d'améliorer la vie des femmes âgées, il faut notamment mettre en place des mesures consistant à renforcer les mécanismes de collecte et de communication de données tenant compte de l'âge et du genre et lancer des programmes fondés sur les principes de rémunération égale et d'égalité des droits. Il faut éliminer les éléments qui font obstacle aux droits des femmes âgées à un travail décent, à la protection sociale, à la santé, à l'éducation et au logement. La violence contre les femmes âgées doit être reconnue et enrayée. Les femmes âgées, y compris celles qui sont en situation de handicap, doivent publiquement diriger et promouvoir des politiques, des plans et des programmes humanitaires ainsi que des programmes de lutte contre les changements climatiques qui soient équitables en termes d'âge et de genre, accessibles à toutes et tous et tenant compte des questions de genre.

45. **Objectif nº 8** : le nombre de personnes âgées faisant partie de la main-d'œuvre informelle et formelle n'a cessé d'augmenter. Les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront près de 17 % de la population mondiale d'ici à 2050. Elles doivent désormais être prises en compte dans les stratégies nationales et internationales de travail et de protection sociale, selon les principes du travail décent, et leurs contributions économiques vitales doivent être reconnues. Des stratégies garantissant

[5] Voir https://council.science/our-work/gender-equality/.

[6] Voir https://council.science/publications/reframing-trust-in-science/.

l'indépendance économique des personnes âgées, étayées par des systèmes de revenus et de pensions qui renforcent l'action et la contribution des personnes âgées, réduisent leur risque de pauvreté. Les travailleurs âgés doivent bénéficier de salaires équitables, d'une protection sociale adéquate et de conditions de travail sûres et modulables.

46. **Objectif nº 17** : les partenariats mobilisant des financements, ainsi que la collecte et l'utilisation optimale de données ventilées tenant compte de l'âge, sous-tendent la promesse de « sociétés pour toutes et tous et à tout âge ». La collaboration intergouvernementale, telle que le Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge, met en lumière les meilleures pratiques qui portent leurs fruits. Il est essentiel de mettre en place des protections sociales minimales dans tous les pays, avec des partenariats techniques et financiers nationaux et mondiaux pour fournir des services de santé et assurer un revenu aux personnes âgées, ainsi que d'investir dans des infrastructures adaptées aux personnes âgées pour soutenir les populations vieillissantes dans tous les pays.

IX. Enseignement et milieu universitaire

47. L'éducation est un droit humain universel et indivisible qui doit être garanti aux jeunes enfants, aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées. Dans un contexte de conflits géopolitiques, de crises climatiques, de pauvreté et d'inégalités croissantes, le droit à l'éducation est essentiel pour donner aux populations les moyens de composer avec les multiples crises et d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans la perspective du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, le groupe de parties prenantes de l'éducation et du milieu universitaire exhorte les gouvernements à atteindre l'objectif nº 4[7] et à intégrer l'éducation dans les objectifs qui feront l'objet d'un examen plus approfondi lors du forum.

48. **Objectif 3 : Bonne santé et bien-être**. L'éducation permet d'acquérir du savoir, des compétences et de prendre des décisions afin de promouvoir une vie saine, y compris un bien-être physique, mental et socioémotionnel. Les États Membres devraient veiller à ce que l'éducation sanitaire holistique englobe la nutrition, la santé mentale, la prévention des maladies non transmissibles et les droits liés à la santé. Les pays doivent également fournir une éducation complète en matière de santé sexuelle et reproductive qui favorise le bien-être et des relations saines.

49. **Objectif 5 : Égalité entre les sexes**. L'éducation qui transforme les aspects relatifs au genre, de la petite enfance à l'âge adulte, est un moteur essentiel de l'égalité des genres et un outil féministe pour déconstruire les normes patriarcales et transformer le statut économique et social des filles, des femmes et des membres des communautés LGBTQI+. Les pays doivent financer et mettre en œuvre une éducation qui transforme les aspects relatifs au genre ainsi que des mesures de sensibilisation au sein de la communauté qui dépassent le cadre scolaire et englobent la sphère familiale, les réseaux locaux et la société dans son ensemble.

50. **Objectif 8 : Travail décent et croissance économique**. La septième Conférence internationale sur l'éducation des adultes[8] et le Cadre d'action de Marrakech appellent à la mise en place de politiques et de stratégies de mise en œuvre de l'alphabétisation complètes et fondées sur des données probantes, intersectorielles et inclusives, qui transforment les aspects relatifs au genre et pour lesquelles de nouvelles méthodes d'éducation doivent être explorées. L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ne doivent pas servir la croissance à tout prix,

[7] Voir https://www.globalgoals.org/goals/4-quality-education/.
[8] Voir https://www.uil.unesco.org/en/seventh-international-conference-adult-education.

mais contribuer à des modèles économiques qui respectent la dignité humaine, la justice sociale et l'environnement. L'éducation doit favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie qui ouvre la porte à un travail décent, à l'adaptabilité et à l'épanouissement personnel, en particulier pour les groupes marginalisés.

51. **Objectif 14 : Vie aquatique**. L'éducation joue un rôle essentiel dans la sensibilisation et la responsabilisation à l'égard de la protection des écosystèmes marins. Pour contribuer à la durabilité de l'océan, l'éducation doit dépasser les modèles industriels axés sur le marché et adopter des approches qui favorisent la culture environnementale, la pensée critique et l'engagement civique. L'éducation aux changements climatiques et l'initiation à l'océan devraient permettre aux apprenants de comprendre l'impact de l'être humain sur les océans, de réfléchir à leur empreinte écologique et de prendre des mesures pour prévenir la pollution et préserver la biodiversité marine.

52. **Objectif 17 : Partenariats**. La réalisation de l'objectif 4 passe par des partenariats inclusifs, démocratiques et durables à tous les niveaux. Les gouvernements doivent se concerter d'égal à égal avec les organisations de la société civile, les apprenants, les étudiants et les universitaires, non seulement dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'éducation, mais aussi dans l'évaluation des besoins, la planification, le suivi et l'évaluation. Les partenariats doivent tenir compte de la dimension de genre et être fondés sur la responsabilité mutuelle, le partage du savoir et le respect de l'expertise locale et mondiale. Les gouvernements doivent progressivement rehausser le financement de systèmes d'éducation publique équitables, de qualité, résilients, qui transforment les aspects relatifs au genre. Il s'agit notamment de mobiliser des ressources nationales, d'appliquer une fiscalité progressive, de consacrer l'aide publique au développement à l'éducation et de négocier l'annulation de la dette.

X. Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique

53. Lorsque s'est ouvert le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, en février 2025, les perspectives de développement durable étaient toujours désastreuses. Aucun objectif n'est en bonne voie et de nombreux objectifs, notamment en ce qui concerne la crise climatique, le travail décent, les inégalités, la paix, l'égalité des genres, la gouvernance et les partenariats, ont reculé. Les seuls objectifs en passe d'être réalisés sont ceux axés sur l'augmentation de la rentabilité des multinationales et de l'industrie dans le cadre de l'objectif 9. Ce n'est pas le manque de connaissances, de données ou de moyens financiers qui empêche de progresser dans la réalisation des objectifs, mais un manque de volonté politique pure et simple, qui perpétue le statu quo et donne la priorité aux intérêts des entreprises et des milliardaires plutôt qu'à ceux des populations et de la planète.

54. Le tableau est encore plus sombre pour l'Asie et le Pacifique, qui sont pris dans les rets de la crise multidimensionnelle du climat, du coût de la vie, de la dette, des inégalités, des récits démocratiques et de la sécurité. De nombreux pays de la région traversent des crises qui s'exacerbent les unes les autres. Dans la publication « Asia and the Pacific SDG Progress Report 2025 » (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique), il est indiqué que seules 16 des 117 cibles pour lesquelles des données sont disponibles sont en passe d'être atteintes d'ici 2030, tandis que 18 présentent des tendances régressives qui doivent être inversées de toute urgence. Il est également démontré que la régression continue de l'objectif 13, l'insuffisance des données

servant à mesurer les progrès des objectifs 5 et 16 et le retard pris par rapport au reste du monde en ce qui concerne les objectifs 4, 8, 13, 14 et 17 laissent entrevoir une trajectoire précaire pour la région. Selon le rapport, outre que la moitié des objectifs accusent du retard, il n'est pas possible de mesurer l'avancée de l'autre moitié en raison de l'insuffisance des données, bien que l'on soit aux deux tiers du calendrier et abstraction faite de la pandémie et d'autres crises émergentes, ce qui indique qu'il est peu probable que la région atteigne les objectifs avant 2060.

55. Sur fond de revers critiques et d'attaques récentes contre les principes normatifs convenus au niveau intergouvernemental, les droits des peuples, les droits des femmes et les espaces civiques de dialogue démocratique et de reddition de comptes, la crédibilité et l'efficacité du système multilatéral ne seront une réalité pourvu qu'advienne la transformation promise dans les objectifs. L'heure est à la solidarité internationale pour défendre la démocratie, la dignité et les droits humains, pour abolir l'autoritarisme patriarcal, pour démanteler le capitalisme néolibéral, pour garantir la justice climatique et pour dépenser autant en pain qu'en livres plutôt qu'en bombes. Il est aussi temps que la justice en matière de développement permette d'opérer des virages redistributifs, socioéconomiques, environnementaux et politiques.

56. Le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique refuse que s'écoule une autre décennie durant laquelle pouvoir politique et pouvoir économique s'allieront et priveront ainsi les gens de leurs droits humains, de leur dignité, de leur diversité, des valeurs démocratiques et de la possibilité de vivre en sécurité sur cette planète. Des milliards d'habitants du Sud placent de l'espoir dans la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social et la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, comptant que le collectif multilatéral rétablira la confiance publique avant qu'il ne soit trop tard pour les populations et la planète.

XI. Mécanisme régional africain pour les grands groupes et autres groupes d'intérêt

57. L'Afrique connait toujours divers problèmes de nature multidimensionnelle. À l'orée du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et à seulement cinq ans de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, il est temps que l'Afrique capitalise davantage sur ses propres ressources et solutions.

58. Le Mécanisme régional africain pour les grands groupes et autres groupes d'intérêt insiste pour que soient adoptées des perspectives africaines lors de la révision des objectifs en 2025. En outre, il défend les positions suivantes :

59. **Objectif 3 : Bonne santé et bien-être**. L'autosuffisance est essentielle pour que l'Afrique puisse garantir la bonne santé et le bien-être de sa population. Il est important de valoriser les connaissances nationales en matière d'éducation à la santé et de tirer parti des atouts nationaux pour créer les installations nécessaires à la production des médicaments et des vaccins requis. Il convient également d'encourager la mise à disposition et l'amélioration de l'organisation des ressources humaines existantes au niveau local.

60. **Objectif 5 : Égalité entre les sexes**. Malgré d'éventuelles barrières culturelles qui doivent être bien cernées et éliminées progressivement grâce à une bonne adaptation des programmes d'études. Malgré d'éventuelles barrières culturelles qui

doivent être bien cernées, assurer l'égalité des chances des garçons et des filles à des stades précoces de l'éducation est la voie à suivre.

61. **Objectif 8 : Travail décent et croissance économique**. Il est essentiel de renforcer la prospérité économique par la transformation des ressources naturelles africaines en produits finis et de promouvoir des conditions de travail décentes pour tous sur le continent.

62. **Objectif 14 : Vie aquatique**. L'Afrique devrait s'efforcer de lancer une stratégie continentale visant à gérer et à protéger les écosystèmes du continent. La stratégie devrait être axée sur le renforcement de l'intégration du secteur privé et des parties prenantes concernées dans le cadre du soutien à la coopération scientifique et du développement des capacités de recherche visant à assurer la gestion durable des ressources en eau et des ressources qui s'y trouvent.

63. **Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**. L'Afrique doit adhérer aux conventions internationales relatives à la fiscalité, à la dette et à la coopération internationale au développement et insister sur leur mise en œuvre lors des négociations tenues dans le cadre de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet social mondial. Pour l'Afrique, la voie à suivre vers le développement durable est le renforcement de la coopération intra-africaine afin de la rendre réellement efficace. L'Afrique devrait également s'efforcer de créer des synergies entre les divers organes de coordination des organisations de la société civile afin de garantir une présence forte et dynamique de ces organisations sur le continent et dans d'autres instances internationales.

64. Le Mécanisme régional africain pour les grands groupes et autres groupes d'intérêt exhorte les États Membres à réaffirmer leur engagement en faveur du Programme 2030, en gardant à l'esprit l'Agenda 2063, et à accroître les espaces disponibles pour la société civile.

65. Le Mécanisme prie les États Membres de prendre les mesures ci-après :

a) Renouveler leurs engagements en matière de financement des objectifs ;

b) Accroître les espaces mis à disposition de la société civile ;

c) Promouvoir le multilatéralisme à tous les niveaux ;

d) Adhérer aux principes de lutte contre les inégalités systémiques.

XII. Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de la Commission économique pour l'Europe

66. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe, des gouvernements réduisent l'aide financière aux pays en développement et augmentent les budgets de défense. La société civile est sous pression. Les gouvernements cantonnent les organisations de la société civile à des rôles de service et restreignent leur espace de plaidoyer, certains États Membres rejetant le Programme 2030 et les objectifs qui y sont énoncés. Cela affaiblit la manière de relever les défis régionaux et compromet le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025. Les objectifs suivants sont en cours d'examen :

67. **Objectif 3 : Bonne santé et bien-être**. Cinq ans après la pandémie de COVID-19, les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé pour tous. Les politiques de santé doivent tenir compte du vieillissement des populations, de l'égalité des genres et des effets des changements

climatiques. Les services de santé doivent inclure les migrants et les demandeurs d'asile, et il faut élargir l'accès à la santé sexuelle et reproductive, à la santé mentale et aux soins de l'infection à VIH. Il importe d'envisager la couverture sanitaire universelle et la protection sociale selon une approche fondée sur le parcours de vie, compte tenu de la démographie de la région.

68. **Objectif 5 : Égalité entre les sexes**. Les guerres, l'autoritarisme et les nouvelles lois répressives érodent la démocratie et les droits des femmes, des personnes représentant la diversité des identités de genre et des défenseurs et défenseuses des droits humains. On peut citer par exemple les lois sur les agents étrangers dans toute la région, la loi sur la propagande contre les personnes gays, bisexuelles, transgenres et intersexes en Géorgie, le retrait de la directive horizontale de l'Union européenne sur l'égalité de traitement, et l'abandon des programmes antiracistes et de ceux axés sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la reconnaissance juridique de la violence de genre et du fémicide. Il faut abroger les lois répressives et financer les mouvements féministes et les programmes d'égalité des genres.

69. **Objectif 8 : Travail décent et croissance économique**. Les emplois décents et le dialogue social forment le socle du développement durable. Les personnes âgées et les jeunes doivent être inclus dans la main-d'œuvre et il faut encourager les discussions intergénérationnelles sur l'emploi. Les gouvernements et les employeurs doivent respecter les droits fondamentaux, la protection sociale et les engagements en matière de travail décent énoncés, par exemple, dans les Conventions de l'OIT. Les politiques devraient cibler les personnes employées dans le secteur informel, les personnes ayant la charge d'une ou plusieurs personnes, les personnes en situation de handicap et les travailleurs domestiques. Il importe de garantir les droits des migrants et des demandeurs d'asile à la protection sociale et à des emplois correctement rémunérés. Les partenariats avec les organisations de la société civile devraient fournir des données sur l'emploi, y compris sur l'âge, le genre et le handicap. L'apprentissage tout au long de la vie et la formation aux compétences numériques devraient faire l'objet d'investissements et être largement accessibles.

70. **Objectif 14 : Vie aquatique**. Les écosystèmes marins de la région de la Commission économique pour l'Europe sont menacés par la pollution liée à la guerre et aux conséquences de l'après-guerre, par la surpêche et par les changements climatiques. Les matières explosives et plastiques ainsi que la pollution sonore nuisent à la biodiversité et perturbent les habitats marins. Des réglementations plus strictes, des investissements dans la recherche scientifique et des politiques inclusives sont nécessaires, tout comme un engagement des gouvernements en faveur de la gestion durable de l'océan, de la paix et des partenariats intersectoriels.

71. **Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**. Les rapports sur l'objectif 17 doivent être améliorés : les gouvernements doivent rendre davantage de comptes et les organisations de la société civile doivent recevoir plus d'appui. Un cadre juridique s'impose pour garantir la transparence, le respect des normes mondiales et un financement adéquat. La confiance dans le financement de l'aide doit être rétablie. Les organisations de la société civile visées par des réductions de financement et des restrictions gouvernementales ont besoin de solidarité et de soutien.

XIII. Communautés victimes de discriminations fondées sur le travail et l'ascendance

72. La présente contribution résume les principales conclusions de 17 rapports[9] provenant de 15 pays, en mettant l'accent sur les avancées, les recommandations et les réalisations relatives aux communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance.

73. **Objectif 17**. Les progrès sont notamment les suivants : l'adoption par l'Afrique d'une résolution sur les droits des communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'inclusion des Quilombolas dans le recensement au Brésil, le nouveau mécanisme de signalement des discours de haine à l'encontre des Roms en Allemagne et l'allocation continue de budgets dédiés aux communautés dalits en Inde et au Népal.

74. **Objectif 3**. Les principaux indicateurs de santé révèlent une espérance de vie plus faible (indicateur 3.4.1), des taux de mortalité maternelle (3.1.1) et infantile (3.2.1) plus élevés et une faible couverture vaccinale (3.3.2) dans les communautés qui subissent une discrimination fondée sur le travail et l'ascendance. Les femmes roms en Bulgarie et en Hongrie connaissent une mortalité maternelle plus élevée, tandis que les femmes dalits en Inde et les femmes au Nigéria et au Pakistan appartenant à des communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance n'ont pas accès aux soins de santé reproductive (3.7.1 et 3.7.3). Les pratiques discriminatoires en matière de soins de santé (3.8.1) et l'insuffisance des infrastructures exacerbent ces problèmes. La violence fondée sur le genre reste omniprésente et l'accès aux services de lutte contre ce type de violence est limité (3.5.1), comme on le voit pour les femmes Quilombola au Brésil et les femmes Palenquera en Colombie.

75. Pour remédier à ces problèmes, il faut assurer une couverture sanitaire universelle (indicateur 3.8.1) en levant les barrières sociales et en offrant des services abordables ou gratuits (3.8.2). Il est essentiel de renforcer les systèmes de collecte de données (3.b.3) et d'encourager la participation des communautés à l'élaboration des politiques de santé (3.d.1). La lutte contre la violence fondée sur le genre nécessite des mécanismes de protection solides et l'accès des personnes rescapées aux services juridiques et sociaux et aux soins de santé (3.5.1).

76. **Objectif 5**. Le renforcement des cadres juridiques (indicateur 5.1.1) est essentiel pour protéger les droits et garantir la reddition de comptes. Par exemple, les femmes roms en Hongrie n'ont pas accès à l'eau et les femmes haratines en Mauritanie endurent des conditions proches de l'esclavage. Il est indispensable de mettre en place des stratégies d'éducation et de soutien pour éradiquer la discrimination et la violence systémiques (5.2.1), étant donné que 70 % des femmes dalits en Inde sont victimes d'agressions verbales et que 90 % sont victimes de discrimination en matière de soins de santé. Il est tout aussi important de garantir l'universalité des soins de santé et des droits en matière de procréation (5.6.1) par des politiques ciblées et une mobilisation au niveau de la communauté.

77. **Objectif 8**. L'application de lois anti-discrimination et la promotion de pratiques d'embauche inclusives (indicateurs 8.5.1 et 8.5.2) peuvent garantir l'égalité d'accès à l'emploi. Le développement de l'éducation précoce et de la formation professionnelle des jeunes dans les communautés qui subissent une discrimination fondée sur le travail et l'ascendance (8.6.1) peut réduire la proportion de jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation. Il est essentiel d'étendre les

[9] Voir https://globalforumcdwd.org/publications/.

droits du travail et la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel (8.8.1, 8.8.2). La formation à l'habileté numérique et l'accès à des technologies abordables (8.2.1) peuvent combler la fracture numérique. La reconnaissance des rôles traditionnels et la mise en place de programme de réadaptation (8.7.1) peuvent remédier à l'exploitation historique. Les programmes d'action positive (8.5.1) peuvent accroître la représentation des communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance dans les secteurs formels, tandis que l'interdiction de la récupération manuelle des déchets et l'amélioration des conditions des agents sanitaires (8.8.1) peuvent éliminer le travail dangereux.

XIV. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes

78. Le Programme 2030 énonce le vœu de ne laisser personne de côté, mais les inégalités croissantes et le recul des droits affectent de manière disproportionnée les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, en particulier les personnes transgenres et non binaires. La discrimination systémique aggrave les obstacles à l'accès aux soins de santé et au travail dans le monde entier. La rhétorique d'extrême droite nie certaines identités lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes et opacifie les protections juridiques. Les changements climatiques, l'instabilité économique, les conflits et les crises sanitaires nuisent encore plus aux communautés vulnérables, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes étant les plus durement touchées.

79. Le thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable » souligne la nécessité de réponses fondées sur les droits humains, intersectionnelles et centrées sur les communautés, qui incluent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

80. **Objectif 3 : Bonne santé et bien-être**. Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, en particulier les personnes transgenres et non binaires, rencontrent des obstacles systémiques en matière de soins de santé, tels que la discrimination, le refus de soins tenant compte du genre et l'exclusion de la couverture de santé. Recommandations :

a) Offrir à tout le monde des soins de santé publics universels et de qualité, y compris des soins tenant compte du genre et des services de santé mentale ;

b) Accroître le financement de la santé et les politiques de santé qui intègrent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, en particulier dans les pays en développement, afin de combler les lacunes en matière de soins de santé.

81. **Objectif 5 : Égalité entre les sexes**. L'égalité des genres passe par l'intégration complète des personnes représentant la diversité des identités de genre. Les systèmes patriarcaux appliquant des normes strictes entravent le progrès. Recommandations :

a) Opérer une pleine reconnaissance juridique des personnes transgenres et non binaires et assurer leur protection et la sauvegarde de leurs droits dans un contexte d'attaques croissantes, comme condition préalable à l'égalité des genres ;

b) Mobiliser véritablement les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes dans les politiques conçues pour améliorer la vie de toutes les femmes et filles, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté dans les efforts d'équité de genre.

82. **Objectif 8 : Travail décent et croissance économique**. Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes subissent une marginalisation économique due à la discrimination sur le lieu de travail, à l'absence de reconnaissance juridique de l'identité de genre et à un accès limité aux mécanismes de financement. Recommandations :

a) Mettre en place des protections sur le lieu de travail et des politiques d'emploi inclusives visant à éliminer la marginalisation économique des personnes LGBTI+ et garantir l'égalité des chances en matière d'emploi ;

b) Renforcer les mécanismes d'inclusion financière, y compris l'accès au crédit et aux opportunités d'entreprenariat pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

83. **Objectif 14 : Vie aquatique**. La justice climatique doit inclure les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, qui subissent de manière disproportionnée les déplacements, les migrations et la perte de leurs moyens de subsistance en raison de la dégradation de l'environnement. Recommandations :

a) Introduire des stratégies de résilience climatique qui donnent la priorité aux communautés vulnérables, en veillant à ce qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration des politiques environnementales ;

b) Mettre en place des politiques équitables de gestion des ressources côtières et marines qui tiennent compte de l'équité sociale et des besoins des populations marginalisées.

84. **Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**. Recommandations :

a) Établir des partenariats plus solides entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour sauvegarder les droits humains et promouvoir des solutions inclusives ;

b) Renforcer les voies d'asile : les pays doivent adopter des politiques d'asile inclusives qui reconnaissent la persécution des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes comme un motif légitime de protection des réfugiés, garantissant ainsi la sécurité des personnes victimes de discrimination.

85. Pour concrétiser le Programme 2030, les gouvernements et les institutions doivent adopter des solutions interconnectées et fondées sur des données probantes. Conformément au thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025, les efforts doivent respecter les droits de chacun, y compris ceux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. Les solutions fragmentées ne sont pas envisageables – les crises sont interconnectées, tout comme doivent l'être les réponses à y apporter. En éliminant les cloisonnements et en défendant les droits humains, la communauté internationale peut construire un avenir plus inclusif.

XV. Mécanisme de la société civile pour le financement du développement

86. La mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs nécessitent des mesures systémiques et macroéconomiques qui ne peuvent être mises en œuvre qu'en démocratisant la gouvernance économique mondiale. C'est là que le processus d'examen du financement du développement entre en jeu, en tant qu'espace permettant de faire avancer les réformes systémiques qui doivent intervenir de toute urgence. En dépit des tentatives de quantification du déficit de financement du

développement pour atteindre les objectifs, il importe de se rendre compte qu'il n'est pas viable d'investir plus d'argent dans un système qui est mal conçu et qui a maintenu et aggravé les inégalités au sein des pays et entre eux. Afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et politique des pays du Sud et de leur permettre d'exercer leur droit au développement, les États Membres devraient envisager ce qui suit :

a) Convenir d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour régler de manière globale la question des paradis fiscaux, de la fraude fiscale des sociétés multinationales et des autres flux financiers illicites.

b) Convenir d'une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine qui s'attaquerait de manière globale à la dette insoutenable et illégitime, y compris au moyen d'une annulation de la dette à grande échelle ;

c) Créer, dans le cadre de l'ONU, une agence internationale publique de notation du crédit qui pourrait fournir des notations à long terme et contrebalancer l'influence des agences privées de notation du crédit ;

d) Convenir d'une convention des Nations Unies sur la coopération internationale au développement, notamment en établissant un mécanisme permettant de s'acquitter des milliers de milliards de dollars de dettes d'aide non honorées envers les pays du Sud au fil des décennies ;

e) Conclure dans le cadre de l'ONU un accord multilatéral pour mettre fin de manière coordonnée et permanente aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États qui ont donné aux sociétés transnationales le pouvoir de poursuivre les États devant des tribunaux confidentiels sur toute une série de questions, notamment la dette, la fiscalité et l'action climatique ;

f) Évaluer les risques systémiques posés par les instruments et les acteurs non réglementés ou insuffisamment réglementés du secteur financier ;

g) Mettre en place, sous l'égide de l'ONU, un mécanisme intergouvernemental en charge de l'évaluation des technologies mondiales afin de combler le vide dans la gouvernance des technologies numériques, y compris les technologies de la finance numérique, et d'évaluer leur impact sur la société, l'environnement et les personnes ;

h) Mettre en place un processus intergouvernemental dans le cadre de l'ONU pour revoir et transformer les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement, ce qui conduira à une refonte de l'architecture financière publique internationale ;

i) Mettre en place un processus intergouvernemental sous l'égide de l'ONU afin de réaliser un examen approfondi des résultats en matière de développement durable, de l'impact sur le budget et sur les droits humains des partenariats public-privé, des financements mixtes et d'autres instruments d'investissement mis en place pour tirer parti des financements privés ;

j) Garantir une marge de manœuvre budgétaire et intensifier la coopération internationale pour la création d'emplois décents et la protection sociale universelle, conformément aux objectifs de développement durable et aux normes de l'OIT.